

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

N° 2022-24

**Finances - Budget Annexe Eau potable – Compte
Administratif 2021 - Approbation et autorisation de
signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 29 Mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Isabelle BRIARD, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Jean-Marc MASSE, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT.

En exercice : 21
Présents : 16
Votants : 20

Excusés :

Christine ADRIAN, Jean-Luc FOURNIER, Sébastien GALERON, Joël GIRARD, Charline MARTINEAU.

Pouvoirs :

Jean-Luc FOURNIER à Dominique RENAULT.
Joël GIRARD à Valérie LABOUACHRA.
Sébastien GALERON à Frédéric CUILLERIER.
Charline MARTINEAU à Bruno GUITTARD.

Secrétaires auxiliaires : Adeline BOIZARD.

Rapporteur Serge **LEBRUN**

Monsieur l'Adjoint aux Finances présente aux membres du Conseil municipal le Compte Administratif 2021 du service public de l'Eau potable.

SECTION D'EXPLOITATION	
RECETTES REALISEES	111 742,40 €
DEPENSES REALISEES	25 723,64 €

La section de fonctionnement laisse apparaître un excédent pour l'exercice de 86 018,76 €.

Les recettes sont principalement constituées de la redevance, dite « surtaxe eau », payée par les usagers du service.

Les dépenses sont constituées du paiement des intérêts de la dette ainsi que des dotations aux amortissements des immobilisations.

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES REALISEES	26 943,96 €
DEPENSES REALISEES	35 584,10 €

La section d'investissement laisse apparaître un déficit de 8 640,14 € pour l'exercice 2021.

Il est demandé au Doyen d'âge du Conseil municipal de bien vouloir faire approuver le compte administratif 2021 du service de l'Eau potable par l'Assemblée délibérante.

Le doyen du Conseil municipal Raymond DOUARE fait procéder au vote.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS :

19 POUR : Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Isabelle BRIARD, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Jean-Marc MASSE, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Jean-Luc FOURNIER, Sébastien GALERON, Joël GIRARD, Charline MARTINEAU.

1 NON VOTANT : Frédéric CUILLERIER.

*Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le 22 avril 2022*

Le Maire,
Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le
Pour le Maire,
La Directrice Générale Adjointe,

Adeline BOIZARD.